



VIE DÉMOCRATIQUE

Redécoupage des bureaux de vote

Face à une augmentation de la population herbignacaise et par conséquent un accroissement du nombre d'électeurs – phénomène qui s'accroîtra avec des nouveaux projets immobiliers – il a paru indispensable de réviser la cartographie des bureaux de vote, afin d'éviter une saturation des bureaux et une attente trop importante des électeurs le jour des scrutins.

Publié le 15 avril 2024

Ainsi à compter de 2024 (à effet pour les élections européennes du 9 juin 2024) :

- Les électeurs de Brézanvé, Kerdono, Kerguisnet, Bilon, Kerchus, Kerarden, La Ville Rio, Le Sapin Vert, La Duranderie, La Ville aux Bras, Le Plessis, Le Bois de la Cour, La Safardière, Kerangélique, Le Guernais, Kerjulienne, Les Villes Neuves, Keraline et Kermarié voteront au **bureau n°3 situé Salle Gilbert Lelay** - 30 rue de La Ville Perrotin.
- Les électeurs de Kerdavy, La Maison Rouge, l'avenue des sports, Sapilon et Kerguimas voteront au **bureau n°5 situé à l'école René Guy Cadou - 16 Rue René Guy Cadou**.
- Les électeurs de La Cour aux loups et Landieul voteront **au bureau n°2 situé à la salle de Pompas** - 1 rue du Mès.
- Les électeurs de la rue de Verdun, Place d'Argencé, Rue Notre Dame, Rue de la Paix, Rue Pasteur, Rue Saint Cyr, Impasse Mauperthuis, rue de la Fontaine Saint Jean, Rue de Gorève, Rue du Morbihan et rue du Clos Muré voteront au **bureau n°1 situé salle du Conseil municipal** – 1 avenue de la Monneraye.

Pour tous les autres électeurs, pas de changement de bureau de vote.

Vous recevrez prochainement vos nouvelles cartes électorales.



MAIRIE DE HERBIGNAC

1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /
13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil
uniquement)

 02 40 88 90 01